



MAIRIE DE CLARET

04-67-02-93-80
mairie@claret.fr
www.claret.fr

Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira
Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h30, à la salle du conseil.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024

- 39-1** Rétrocession Mas des Verriers
- 40-2** Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers affectés à l'exploitation de la compétence « éclairage public »
- 41-3** Convention de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse
- 42-4** Reconduction de l'adhésion avec Gites de France et renouvellement de la convention de mandat, pour la saison 2025
- 43-5** Rétrocession lotissement Le Bragalou
- 44-6** Convention de travaux de renforcement/ sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public

Questions diverses et points d'information

Comme vous le savez, le conseil municipal ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. A ce titre, au moins 10 membres qui la composent doivent être présents.

Je vous remercie donc de bien vouloir s'il vous plaît, confirmer votre présence par mail, auprès de madame Sonia LURAC, sonialurac@claret.fr avant le 16 juillet prochain. En cas d'absence, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, chers et chères collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Fait à Claret, le
15 juillet 2024

Le Maire
Philippe TOURRIER

